

*Mémoire du Regroupement des organisations  
de bassin versant du Québec – ROBVQ*

*présenté le 25 mars 2003 à Baie-Saint-Paul  
dans le cadre de la*

*Consultation publique sur le développement durable  
de la production porcine au Québec*



---

## Rédaction

**François Lajoie**, M. Sc., agr.

Vice-président exécutif (affaires internes)  
Regroupement des organisations de bassin versant du Québec - **ROBVQ**

Coordonnateur  
Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer - **GIRB**

## Collaboration

**Jacques Fournier**

Administrateur  
Regroupement des organisations de bassin versant du Québec – **ROBVQ**

Vice-président  
Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska – **COGEBY**

**Michel Tardif**

Vice-président exécutif (affaires externes)  
Regroupement des organisations de bassin versant du Québec – **ROBVQ**

Président  
Conseil de bassin de la rivière Etchemin – **CBE**

**La forme masculine est utilisée dans le présente document mais elle désigne aussi bien les hommes que les femmes.**

Regroupement des organisations de bassin versant du Québec – **ROBVQ**  
675, boul. René-Lévesque Est  
8e étage, boîte 42  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3878  
Télécopieur : (418) 644-2003  
Courriel : [robvq@robvq.qc.ca](mailto:robvq@robvq.qc.ca)  
Site Internet : [www.robvq.qc.ca](http://www.robvq.qc.ca)

## Avant-propos

En réponse à l'appel lancé par le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, André Boisclair, par l'entremise des consultations publiques du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) de favoriser un développement durable de la production porcine au Québec; le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) présente ses préoccupations face à la problématique environnementale reliée à la production porcine ainsi que des propositions à privilégier pour mettre en place sans tarder une amorce de développement durable qui pourra servir de modèle aux autres secteurs pour entreprendre sans plus tarder les changements requis.

*Albert Einstein a dit qu'on ne saurait résoudre les problèmes actuels si l'on pense de la même manière qu'au moment où les problèmes ont fait leur apparition.*

---

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>QUI SOMMES-NOUS?</b>	<b>2</b>
<b>LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>3</b>
<b>NOTRE INTÉRÊT POUR LA PRODUCTION PORCINE</b>	<b>4</b>
<b>LA PROBLÉMATIQUE</b>	<b>4</b>
<b>NOS PRÉOCCUPATIONS</b>	<b>6</b>
<b>PÉRENNITÉ ET QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>6</b>
<b>BANDES RIVERAINES ET GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES</b>	<b>6</b>
<b>PROCÉDÉS, TECHNIQUES, MÉTHODES OU MODÈLES</b>	<b>7</b>
Approche par bassin versant .....	7
Accès à l'information.....	7
Potentiel économique et environnemental du traitement .....	10
Ferme à dimension humaine .....	10
<b>RÉCONCILIATION DES USAGES</b>	<b>11</b>
Air .....	11
Sol.....	12
Entreprises sans sol.....	12
Eau .....	13
Conservation (restauration-protection) .....	13
Forêt.....	14
Déboisement intensif .....	14
<b>CONCLUSION</b>	<b>15</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>17</b>

---

## Introduction

S'inscrivant dans une démarche de concertation dans ce contexte de gestion intégrée par bassin versant (GIBV), telle que prônée par la Politique nationale de l'eau (encadré 1), le ROBVQ considère qu'un **renforcement du partenariat** de tous les intervenants concernés avec un **accès à l'information** améliorera grandement l'analyse, la planification et le développement durable de l'industrie porcine et des autres secteurs, dans un contexte multifonctionnel avec la **participation du public**.

### ***Les sept principes du cadre général d'orientation gouvernementale***

- L'eau fait partie du patrimoine collectif de la société québécoise.
- La protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau requièrent un engagement collectif.
- Le principe de précaution doit guider l'action de la société québécoise envers sa ressource eau.
- Chaque citoyen doit pouvoir bénéficier, à un coût abordable, d'un accès à une eau potable de qualité.
- Les usagers doivent être redevables quant à l'utilisation et à la détérioration de l'eau selon une approche utilisateur-payeur et pollueur-payeur.
- La ressource eau doit être gérée de manière durable et intégrée, dans un souci d'efficacité, d'équité et de transparence.
- L'acquisition et la diffusion de l'information sur l'état de la ressource eau et des pressions qu'elle subit constituent des éléments essentiels à une gestion intégrée de l'eau.

Encadré 1: Tiré de la Politique nationale de l'eau

Source: MENV, 2002

Conscient du caractère économique de l'industrie porcine, mais aussi de la détérioration du milieu et de la dégradation de la qualité de l'eau, le ROBVQ abordera la question sur deux plans tel que discuté lors de la conférence des nations unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992. D'une part, il importe de considérer simultanément tous les facteurs écologiques, économiques et sociaux et, d'autre part, tous les autres éléments de l'environnement et des ressources (air, eau, biotopes, terres, ressources géologiques et naturelles).

## Qui sommes-nous?

Le ROBVQ s'est donné pour mission de *regrouper les organisations<sup>1</sup> de bassin versant (OBV) du Québec ayant comme but principal la concertation multisectorielle dans une démarche de développement durable, pour favoriser une gestion intégrée de l'eau, des écosystèmes et des autres ressources associés à l'eau à l'échelle du territoire du bassin versant*. Le rôle du ROBVQ est de supporter l'action de ses membres et de faire connaître les positions des organismes de bassin versant du Québec auprès de la population, des municipalités et des différents utilisateurs des cours d'eau, en collaboration avec les instances gouvernementales concernées.

Créé en novembre 2001, le ROBVQ est un organisme à but non lucratif qui compte actuellement 26 membres parmi les 33 bassins versants prioritaires reconnus par le MENV en 2002 (figure 1). Visant à promouvoir une dynamique axée sur le dialogue et la concertation, le ROBVQ et l'ensemble de ses membres recherchent une implication et une responsabilisation de toutes les forces à l'échelle du bassin versant et du Québec par la mobilisation et la solidarité de tous autour de ces enjeux communs dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de tous.

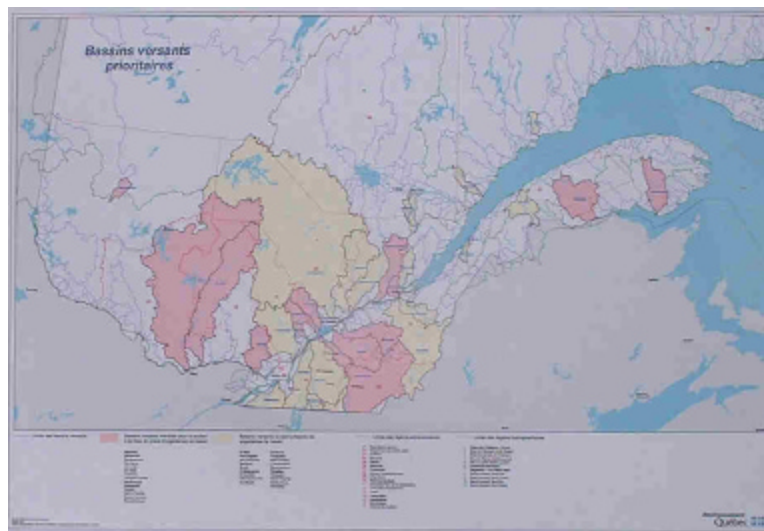


Figure 1: Bassins versants prioritaires

Source: MENV, 2002

<sup>1</sup> : L'organisation de bassin versant est le pivot de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Sa composition est représentative des usagers de la ressource eau du bassin regroupe, sans participation majoritaire de l'une des parties, des représentants des citoyens (groupes environnementaux, associations de pêcheurs, etc.), des représentants des élus désignés par les municipalités et MRC présentes dans le bassin, des représentants des usagers de l'eau (secteurs agricole, industriel, forestier, commercial, institutionnel et hydroélectrique).

## Le développement durable

Pour mettre en place les conditions nécessaires à un développement durable de la production porcine, et à toute autre production

au Québec, il convient de s'aligner rapidement sur la définition de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) qui stipule que:

*"L'agriculture durable doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement et être techniquement appropriée, économiquement viable et socialement acceptable."*

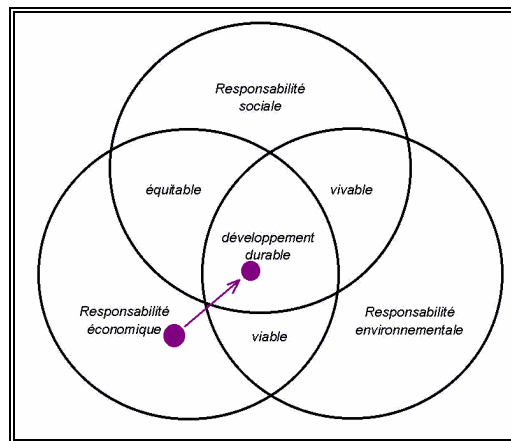


Figure 2: Les trois sphères du développement durable (Source: Agora 21) avec schéma illustrant le déplacement d'un système de production porcine problématique vers un projet répondant aux critères du développement durable (Adapté de Lajoie et Robitaille, 1999).

Compte tenu des nouvelles dispositions du *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)* qui mise sur la responsabilité des producteurs agricoles en adoptant une approche de gestion ferme par ferme, en remplacement des zones d'activités limitées (ZAL) dans les municipalités en surplus de fumier, le ROBVQ recommande d'instituer une approche par bassin puisque c'est la meilleure pour "prendre en compte, par des décideurs informés, de l'ensemble des usages et ressources du bassin, dans une approche écosystémique. (...) Il faut rappeler que l'homme ne gère pas le bassin, mais peut, au mieux, gérer ses propres activités en regard des ressources et des contraintes propres à ce bassin" (Burton, 1991). Le but ultime étant d'harmoniser le développement socio-économique du territoire et la qualité de vie de ceux qui l'habitent.

Face à la problématique de la pollution agricole diffuse constatée depuis quelques décennies, tel que les nombreux mémoires déposés depuis le début de cette consultation l'ont démontré, le ROBVQ appelle toutes les parties concernées à participer à l'organisation de "la transversalité dans les institutions, la recherche, les administrations, les entreprises, entre les ONG et les acteurs de la société civile afin de réaliser l'intégration des trois domaines associés dans le développement durable" (Ducroux, 2002) (figure 2).

---

## Notre intérêt pour la production porcine

Le ROBVQ est très préoccupé par les problèmes de surplus de déjections animales dans plusieurs régions du Québec. En 1995, dans le bassin versant de la rivière Boyer, les surplus provenaient à 70 % de la production porcine (FAPAQ, 2002). Dans le bassin de la Yamaska, Statistiques Canada établit ce chiffre à 58 % et la population porcine a plus que triplé en 25 ans avec une augmentation moyenne de 4 % jusqu'à ces dernières années. De plus, le ROBVQ est aussi inquiet devant le déboisement intensif qui a cours pour rencontrer les besoins d'épandage d'entreprises porcines en surplus. En 1998, 32 % des entreprises spécialisées en production porcine sont dites sans sol ou hors sol (Pigeon, 2002).

L'érosion qui sévit lorsque les bandes riveraines sont peu respectées vu le besoin de superficie, lorsque de grandes superficies boisées sont rasées ou lorsque l'agriculture ne fait pas appel aux pratiques connues pour la conservation des sols ne font qu'aggraver une situation déjà alarmante et dénoncée quotidiennement dans les médias. La dégradation de la qualité de l'eau et l'eutrophisation des cours d'eau au Québec ne doit pas continuer ainsi.

### La problématique

Alors que le modèle d'élevage porcin développé pour ce secteur soulevait déjà des interrogations quant à son impact négatif sur les eaux souterraines et de surface (Québec Sciences, février 1979), on constate aujourd'hui que la spécialisation nécessaire pour rencontrer les attentes de ce secteur prometteur pour l'exportation, n'a pas permis de contrôler le problème associé à cette croissance rapide. À grands renforts de subventions et de promotion, les mesures volontaires et incitatives, combinées à la réglementation en vigueur, n'ont pas permis d'endiguer cette problématique. En misant sur la productivité pour satisfaire au critère d'économie du consommateur québécois, on se demande qui va payer pour les dommages à l'environnement.

Il ne suffit pas de constituer un réseau de partenariats pour qu'automatiquement, la coordination des actions s'améliore (OCDE, 2001). En effet, plusieurs comités se sont formés pour planifier le développement de la production porcine. Malheureusement, certains paramètres ont été occultés. Plusieurs raisons peuvent être évoquées mais la prise en compte du principe de précaution doit aujourd'hui s'imposer pour freiner la détérioration des cours d'eau en milieu agricole et le Saint-Laurent en bout de ligne. Le tableau 1 présente les treize problèmes agro-environnementaux prioritaires recensés par les pays membres de l'OCDE et pour lesquels des indicateurs étaient disponibles en 1997, vu leur intérêt pour les décideurs.

Malgré une situation bien documentée concernant les concentrations de cheptels porcins dans des bassins versants démontrant des signes évidents de dégradation de la qualité de l'eau, ceux des rivières Yamaska, L'Assomption, Chaudière et Boyer, pour en citer



quelques-uns, les accroissements de cheptel se sont poursuivis sans que de véritables stratégies de réductions des impacts négatifs soient mis en œuvre pour corriger, ou limiter à tout le moins, les impacts négatifs connus.

La gestion liquide des déjections est généralisée dans les bâtiments porcins au Québec. En 1996, le portrait agroenvironnemental des entreprises porcines du Québec, réalisé par GREPA et BPR, dénombrait que les déjections de 97,5 % des unités animales (U.A.) du cheptel porcin québécois étaient gérées sous forme liquide. Les autres entreprises porcines géraient leurs déjections sous forme solide, ce qui inclut l'élevage sur litière.

Tableau 1: Les 13 problèmes agro-environnementaux prioritaires

Utilisation d'éléments fertilisants
Utilisation de pesticides
Utilisation des ressources en eau
Exploitation et conservation des terres
Qualité des sols
Qualité de l'eau Gaz à effet de serre
Biodiversité
Habitats des espèces sauvages
Paysages
Gestion des exploitations
Ressources financières des exploitations
Aspects socio-culturels

Source: OCDE, 1997

Lorsque les déjections sont privées d'air ( $O_2$ ), sous gestion liquide, il survient une dégradation de ses composants qui libèrent des odeurs malodorantes constituées de sulfure d'hydrogène, d'acides gras volatils et d'ammoniac. À l'opposé, l'élevage sur litière, qui est une des formes d'élevage sur fumier solide qu'on rencontre au Québec, est vu comme une alternative malgré la popularité de la gestion liquide.

Le ROBVQ se questionne sur l'approvisionnement en litière (qui nécessite souvent le déboisement) nécessaire à l'élevage sur litière et sur l'émission de gaz à effet de serre (GES), tel que le protoxyde d'azote ( $N_2O$ ), qui survient lors du processus de compostage en présence d'air ( $O_2$ ). Il convient aussi de soulever l'impossibilité de convertir les bâtiments existants qui gèrent les déjections sous forme liquide. La manutention supplémentaire est un élément négatif auprès des producteurs agricoles qui doit être pris en compte.

---

## Nos préoccupations

En 1996, plus de 50 % des quelques 2500 entreprises porcines québécoises étaient situées dans les régions ayant une forte proportion de municipalités en surplus, soit dans les régions où se trouvent les rivières Chaudière, L'Assomption et Yamaska (GREPA, BPR). Malgré qu'une forte proportion des surplus étaient attribués à la production porcine, le développement s'est poursuivi jusqu'au moratoire de juin 2002 et ce, sans mettre de l'avant les mesures appropriées pour corriger, ou à tout le moins limiter, l'état de dégradation de la qualité des eaux de surface et souterraines, des berges et des habitats sans parler du déboisement intensif.

Le ROBVQ se veut réaliste devant la situation pour, à la fois tenir compte des familles qui vivent de ce secteur important de l'agriculture québécoise mais aussi, trouver une solution aux graves problèmes de dégradation énoncés précédemment pour assurer la pérennité de la production porcine, et des autres productions, de la qualité de l'eau et des écosystèmes dont nous faisons partie.

Le ROBVQ est convaincu que la concertation permettrait de développer la synergie nécessaire pour mettre à profit l'expertise par les échanges et la collaboration requise pour décloisonner les disciplines habituées à des visions sectorielles, segmentées et verticales.

## Pérennité et qualité de l'environnement

Pour contrer l'eutrophisation des cours d'eau tout en recherchant la pérennité de la production porcine, il importe donc pour les producteurs de porc et tous les intervenants concernés - décideurs, spécialistes, citoyens et autres - de reconnaître l'état de la situation, de réaliser l'importance de notre responsabilité face à ce constat et de reprendre le dialogue pour trouver les solutions remédier à cette pollution. Ce n'est qu'en déterminant clairement et collectivement nos priorités qu'émergera une piste claire pour continuer à vivre de cette agriculture qui doit évoluer dans ce monde en perpétuel changement. Le Québec s'est bâti grâce à notre détermination; notre confiance en l'avenir nous conduira à surmonter ce nouveau défi.

Nous devons réaliser, comme le fait remarquer Moral (dans Lasserre et Descroix, 2002), que la gestion de l'eau est indissociable de celle du territoire, et les problèmes de gestion de l'eau sont avant tout des problèmes d'aménagement du territoire. Il nous reste donc à nous associer pour réintégrer, dans nos plans respectifs, les moyens de rétablir un équilibre entre l'agriculture et notre environnement.

## Bandes riveraines et gestion des déjections animales

Évidemment, le ROBVQ appuie entièrement le mémoire du Conseil de bassin de la rivière Rimouski présenté à Rimouski le 19 mars 2003. Nous vous demandons de vous y référer car, vu la clarté de leur présentation, nous n'avons pas repris en détail ces éléments pour alléger le contenu de notre mémoire.

---

## Procédés, techniques, méthodes ou modèles

### *Approche par bassin versant*

Le bassin versant ne se veut pas une nouvelle limite administrative mais plutôt un repère territorial pour réunir, sur la base d'un territoire qui est le bassin versant, les acteurs et les informations dans le but d'échanger et d'arriver à une meilleure solution en prenant en compte l'ensemble des usages et des ressources du bassin, dans une approche écosystémique. Elle vise à assurer la pérennité des collectivités humaines qui dépendent du bassin par le développement de relations harmonieuses (...) au niveau approprié (...) elle doit prendre en compte des considérations politiques et juridiques (Burton et Boisvert, 1991).

Bien que plusieurs tables existent pour discuter d'agriculture, les OBV en sont souvent absentes faute de temps, d'argent et de ressources. Pourtant, le rôle premier des OBV en est un de concertation et de coordination à l'échelle du bassin pour les activités ayant une incidence certaine sur l'eau et les écosystèmes.

Le ROBVQ est convaincu de la nécessité de rassembler toutes les parties concernées, particulièrement dans des situations où des solutions techniques ou des mesures bureaucratiques ont manqué d'aboutir à l'application de la politique souhaitée ou le "libre marché" non plus n'a pas pu produire les résultats souhaités (CGIAR, 2001).

### *Accès à l'information*

Il est impératif d'améliorer l'accès et la sensibilisation à l'information environnementale. Pour encourager la participation locale et la mobilisation des individus, ça prend de l'information crédible et le plus à jour possible. Le ROBVQ souhaite outiller rapidement les intervenants agissant dans les OBV pour les habiliter à jouer leur rôle de pivot.

Au sujet des organisations non gouvernementales (ONG), le Groupe de travail sur le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE) dit ceci:

"Les ONG peuvent mobiliser, de façon fort efficace, les collectivités. Elles peuvent créer, à partir de données, des produits et des outils d'information qui incitent à l'action et étoffent les débats sur plusieurs sujets. De nombreuses ONG sont mal financées; l'accès libre et facile à une information crédible leur permettrait de mettre au point des produits et de prendre des mesures pour accroître leur efficacité."

Pris dans leurs préoccupations individuelles, les gens sont désensibilisés. Pourtant, il est clair que les gens prennent des décisions éclairées. S'ils ressentent que leurs efforts feront une différence, les citoyens s'impliquent (CPN, s.d.). La circulation de l'information (figure 3) améliore les possibilités d'améliorer la participation des acteurs. Il y a prioritairement le partage d'information qui permet à chacun de se positionner.

L'échange d'information vient ensuite offrir à chacun d'améliorer ses connaissances. Certains collecteront des données, d'autres confectionneront des rapports après les avoir analysées. Enfin, le transfert correspond à la communication et à la vulgarisation, étape nécessaire pour mobiliser tous les intervenants en rejoignant tant les décideurs, les acteurs, dont les bénévoles, et la population en général que les fournisseurs de services.

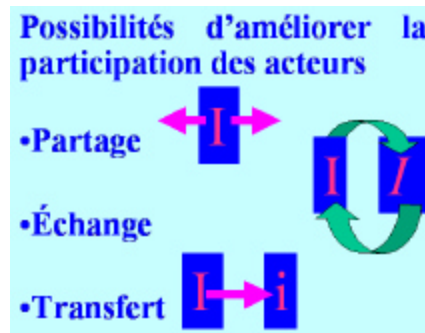


Figure 3: Circulation de l'information

Source: Lajoie, 2002

Le ROBVQ appuie tous les efforts visant l'intégration de l'information environnementale et les principes élaborés par le Groupe de travail sur le SCIE. A ce jour, le cloisonnement organisationnel et les limites entre les disciplines professionnelles ont nui à une intégration poussée (Environnement Canada, 2001). Heureusement, la réflexion à ce niveau est amorcée et l'ampleur du problème et sa multidisciplinarité exigent la connectivité car, "il existe (...) des moyens de trouver des accommodements et dégager des solutions. (...) l'avenir peut et devrait être une question de choix plutôt que de destin. Il est beaucoup moins difficile de prendre une décision quand on comprend le contexte" (De Kerckhove, 1997).

Depuis la mise en place des OBV il y a plusieurs années, de nombreux intervenants sont venus y chercher matière pour alimenter leur réflexion mais quels moyens ont été déployés pour alimenter l'OBV en information le concernant. Encore aujourd'hui, l'information est peu accessible pour les besoins du bassin, ou bien elle l'est, mais agrégée pour l'unité administrative. Il importe ici de préciser les fondements de la collaboration (tableau 2) pour mettre en place un système d'information menant à une prise de décisions éclairées.

Devant la difficulté observée dans l'interprétation des indicateurs actuellement utilisés, le ROBVQ recommande le développement de nouveaux indicateurs visant à percevoir les changements par l'observation de la qualité de l'eau, des habitats, des espèces sauvages et des paysages tel que le préconise l'OCDE dans l'élaboration d'un cadre d'analyse des relations agro-environnementales.

Tableau 2: Principes du SCIE

<p>Le fondement de la collaboration entre les divers organismes qui gèrent et utilisent l'information environnementale est l'acceptation d'un ensemble de principes communs. Ces principes résument les éléments essentiels qui devraient définir le SCIE en tant que partenariat.</p>	
Bien public	L'information environnementale est un bien public essentiel.
Engagement des citoyens	La participation du public devrait être encouragée chaque fois que possible, surtout pour l'établissement des priorités d'acquisition de l'information, l'élaboration des politiques de gestion de l'information et l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du système d'information gouvernementale.
Liberté d'accès	L'information environnementale du SCIE devrait être accessible à des fins non commerciales à un coût minime ou avec des restrictions mineures.
Rentabilité	Le double emploi et le chevauchement des fonctions de gestion de l'information par les partenaires, y compris la collecte de données et la gestion des bases de données, doivent être évités dans la mesure du possible.
Cibler les besoins des utilisateurs	L'information doit être fournie en temps opportun et présentée sous les formes les plus appropriées à la prise de décisions. L'acquisition de l'information doit être guidée par les priorités des utilisateurs.
Normes	La connectivité entre les systèmes d'information environnementale doit être améliorée par une démarche axée sur les normes.
Accès aux données	Il conviendrait de fournir autant que possible des données primaires plutôt que regroupées.
Transparence	Toutes les données du SCIE doivent comprendre l'information sur leurs sources, les méthodes utilisées et leurs limites.
Respect de la propriété	Le droit des propriétaires de données et d'information environnementales de fixer les limites à l'utilisation et à la diffusion devrait être respecté.
Durabilité du système	Les attentes et les obligations des partenaires du système doivent être viables et ne doivent pas imposer de fardeau indu à leurs ressources ou à leur capacité technique.

Source: Environnement Canada, 2001

Certains parleront de récupération des usages reliés à l'eau tel que la baignade, la pêche et le canotage. À d'autres niveaux, on parlera d'indicateur d'intégrité biotique pour suivre l'évolution de l'état des habitats et de la faune qu'ils abritent. On dit que "si la truite ou le brochet peuplent une rivière, c'est bon signe. D'autres espèces, en revanche, annoncent la pollution" (Vigneau-Hermellin, 2000).

---

### *Potentiel économique et environnemental du traitement*

Le ROBVQ fonde beaucoup d'espoir sur la gestion liquide suite au développement d'un bioréacteur qui transforme le lisier en produit stable et sans odeurs en plus de récupérer le méthane (CH<sub>4</sub>) produit par la digestion anaérobie (en absence d'O<sub>2</sub>). La récupération du méthane permet de réduire les émissions de GES et peut être utilisé pour le chauffage, la climatisation ou la production d'électricité; transformant ainsi un problème en opportunité, c'est-à-dire une ressource renouvelable! Cette technologie réduit aussi substantiellement la charge polluante et les risques d'eutrophisation des eaux de surface en concentrant 65 à 80 % du phosphore dans la fraction solide du lisier. D'après les résultats présentés par un chercheur d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), pour 4 000 porcs-année, l'énergie récupérée, soit 24 kW, rencontrerait les besoins de la ferme, pour un besoin estimé à 21,4 kW (\$). Des économies en perspective!

Il y aurait lieu d'organiser des forums autour de la question du traitement car le problème est complexe. Bien que certains procédés de traitement sont autorisés - ils commencent à peine à être opérationnels - il importe d'évaluer régionalement la faisabilité de chacun d'eux en fonction des besoins (bassin en surplus) ou des ressources (matière ligneuse abondante pour litière), par exemple. Plusieurs systèmes sont actuellement en développement (vitrines technologiques) et l'on se doit de mettre en place des tables de concertation favorisant la participation des populations rurales, des pouvoirs publics et du secteur privé pour "construire en commun ce développement durable qui ne se décrète pas" (Simon, 2002).

### *Ferme à dimension humaine*

La survie des producteurs porcins dépend de deux efforts complémentaires. Le premier dépend entièrement d'eux. Ils doivent apprendre - ou apprendre encore - à cultiver de manière à réduire au minimum leur dépendance à l'égard des approvisionnements industriels. Ils doivent se diversifier et produire à la ferme autant qu'ils peuvent ([gracelinks.org](http://gracelinks.org)). Le deuxième effort s'adresse à la coopération entre les producteurs et les consommateurs locaux. Si les producteurs porcins espèrent exercer n'importe quel contrôle de leurs marchés, dans un moment où une économie globale et un transport global permettent aux produits de n'importe quelle région d'être vendus moins cher chez eux, ils doivent y voir et s'associer aux marchés locaux.

Aussi longtemps que les gens qui vivent en région rurale pensent que leurs problèmes seront résolus par quelqu'un d'autre, ils n'ont aucune incitation pour entreprendre les choses qu'ils doivent faire pour maintenir le tissu social et assurer le futur de leur communauté. Les avantages de base pour des secteurs ruraux au XXI<sup>e</sup> siècle seront la qualité de vie unique liée aux grands espaces, à l'air propre, à l'eau propre, aux paysages scéniques, et aux communautés dynamiques se préoccupant du sort des individus. Les communautés qui sacrifient ces avantages de longue durée pour des gains économiques à court terme pourraient avoir à vivre des temps difficiles dans ce nouveau siècle.

---

D'ailleurs, ces industries ne génèrent pas les économies d'échelle escomptées et exportent le capital des régions en s'approvisionnant en vase clos et en n'investissant pas dans le respect de l'environnement ni dans la collectivité.

Les productions à grande échelle ou industries porcines ne créeront pas les communautés où nos enfants et leurs enfants choisiront de vivre et se développer. Les Communautés qui désirent bâtir un avenir doivent prendre des mesures positives aujourd'hui pour assurer une qualité de la vie souhaitable pour elles-mêmes, leurs enfants, et enfants ruraux des générations futures.

Le ROBVQ recommande de coordonner un meilleur soutien autour de la ferme à dimension humaine. La prise en compte des externalités demandées par les commissaires devraient servir à élaborer, en réaménageant les programmes de soutien, des moyens de soutenir les producteurs porcins qui s'impliquent et investissent dans leur communauté.

#### Réconciliation des usages

Le ROBVQ est persuadé qu'il est urgent de trouver un nouvel équilibre entre les facteurs de production et la capacité de support du milieu. Il convient donc de coordonner, d'inventer une nouvelle approche économique capable de reconnaître les interdépendances d'un monde complexe. Il est clair que certains modèles en pleine expansion au Québec et ailleurs ne respectent pas la communauté.

Dans le but de faciliter les échanges et les relations entre les différents intervenants responsables de conseiller les producteurs agricoles tout en coordonnant leurs interventions, certaines informations seraient très utiles pour favoriser un développement durable de l'industrie porcine. La constitution de groupe de producteurs agricoles faisant affaire avec des conseillers différents pourrait être facilité dans une situation où il y a concentration d'élevage et l'obligation de transporter ou d'exporter des surplus de déjections animales.

#### *Air*

Le ROBVQ ayant comme but principal la concertation multisectorielle dans une démarche de développement durable, pour favoriser une gestion intégrée de l'eau, des écosystèmes et des autres ressources associés à l'eau à l'échelle du territoire du bassin versant; nous abordons la question de l'air au niveau local en ce qui concerne les odeurs et à un niveau plus global en regard de l'impact des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces deux aspects sont adressés par les mêmes recommandations et le choix de meilleures pratiques de gestion des déjections et de meilleures pratiques d'épandage apportent des améliorations sensibles.

Selon Petrella (1998), une gestion intégrée et durable de l'eau tire son efficacité de la prise en compte globale, intégrante et cumulative de l'ensemble des différents coûts. Le

---

ROBVQ croit donc à une approche participative qui permet de chercher ensemble les meilleures solutions dans l'intérêt général.

Alors que notre politique environnementale en agriculture s'oriente naturellement vers la qualité de l'eau et la conservation de sol, nous devons aussi voir à limiter les émissions d'anhydride carbonique (CO<sub>2</sub>), de méthane (CH<sub>4</sub>), et de protoxyde d'azote, ces gaz à effet de serre (GES) émis par les activités agricoles.

Une contribution d'importance pour réduire les GES peut être réalisée en:

- Adoptant des bonnes pratiques pour cultiver les sols et exploiter les forêts;
- Améliorant l'efficacité des engrais;
- Restorant des régions agricoles et des terrains dégradés;
- Améliorant la digestion des ruminants par une meilleure alimentation;
- Contrôlant le déboisement intensif;
- Établissant les plantations appropriées d'arbres et d'arbustes.

### *Sol*

Le virage entrepris avec le REA en juin 2002 a augmenté considérablement la responsabilité des agronomes. Ceux-ci devront voir à parfaire leur formation pour assumer pleinement leur rôle de professionnel. En plus de suivre de près la réglementation environnementale et de se tenir à jour dans les connaissances reliées à leur secteur d'activité, les agronomes et autres professionnels auront tout intérêt à s'associer avec les autres intervenants du milieu, tant des organisations de bassin versant, des clubs conseils, des consultants, pour offrir une qualité d'encadrement à leurs clients, les producteurs agricoles. En tant que professionnels, ils devront assumer leur responsabilité en se préoccupant des répercussions de leurs décisions sur l'eau et les écosystèmes en aval de leur champ d'activité.

Dans le dossier du déboisement, les agronomes devront se former pour être à même de poser un acte éclairé si des superficies sont requises par leur clients pour disposer de leurs lisiers ou fumiers. Ils devront être au fait de l'impact de leurs décisions dans ces dossiers car leur rôle, comme celui de l'agriculture, est déterminant dans la gestion de l'eau et la pérennité de la ressource.

### **Entreprises sans sol**

Les entreprises sans sol sont dépendantes, pour la disposition de leurs lisiers, de receveurs pour l'épandage sur des terres louées où il y a peu d'intérêt pour les producteurs agricoles à investir car ils n'en sont pas propriétaires. Pour les locateurs, ces terres sont plutôt une source de revenu et il y a peu d'incitatif à aménager celles-ci même dans les cas où ils sont aussi producteurs. Quels moyens devons-nous développer pour réussir à conserver ou restaurer ces bandes riveraines



---

## Eau

La ressource eau est au centre de tous les enjeux pour le ROBVQ. Une étude de caractérisation de la qualité de l'eau souterraine qui regroupe la majorité des municipalités concernées par la problématique des surplus de fumier sur le territoire québécois par le MENV en collaboration avec le MAPAQ et le MSSS en mars 2001 et le rapport devrait être disponible en mai 2003. Un portrait de la qualité des eaux souterraines et de surface des bassins versants des rivières Chaudière, Etchemin et Boyer datant de février 2002 et déposé au BAPE dans le cadre de la consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec (BIO83) conclut à la lumière de l'analyse des données disponibles, que la problématique de la contamination des eaux souterraines et de surface des bassins versants des rivières Chaudière, Etchemin et Boyer soulève des inquiétudes et mérite une attention particulière.

L'altération du territoire et de son réseau hydrographique en vue d'accroître les superficies cultivables et l'intensification de l'agriculture ont perturbé de façon importante la régulation des cours d'eau et la couverture arbustive et arborescente. Dans plusieurs régions du Québec, ces modifications ont entraîné la disparition de milieux humides, affecté l'approvisionnement local en eau potable, les loisirs, la pêche, et la conservation de la biodiversité (WWF, 2000).

Le ROBVQ souhaite vivement que les différents intervenants en viennent à se réunir autour de la table de concertation pour intégrer leur vision respective et partager leurs expertises. Il y a trop longtemps déjà que l'agriculture ne tient pas compte de ses impacts sur les secteurs en aval, dont l'eau et la faune font partie.

### **Conservation (restauration-protection)**

Pour ce qui est des bandes riveraines et des corridors boisés, il y a beaucoup à faire. Le ROBVQ souligne l'importance des petits cours d'eau qui sont souvent négligés lorsqu'on parle de pollution agricole. En effet, ces petits cours d'eau ont souvent un débit très faible suite au drainage, ce qui limite grandement leur pouvoir de diluer les contaminants. En plus de réduire l'approvisionnement des nappes phréatiques, les frayères, jadis fréquentées par les poissons venus s'y reproduire, sont sérieusement réduites en nombre et en qualité.

La concertation doit se faire entre les intéressés pour trouver des solutions et des moyens de les mettre en oeuvre. Comme on dit: "Si la truite ou le brochet peuplent une rivière, c'est bon signe. D'autres espèces, en revanche, annoncent la pollution" (Murielle Vigneau-Hemellin, 2000), de même que lorsque les pertes de sol dépassent les 5 t.m. à l'hectare par an, ça dénote de mauvaises pratiques culturales en plus d'augmenter les besoins d'entretenir les fossés et cours d'eau (AAC, 2000).

---

*Forêt*

**Déboisement intensif**

Le déboisement intensif vécu dans certaines régions du Québec pour offrir davantage de superficies d'épandage aux entreprises porcines a aussi des effets néfastes. Sachant que la forêt retient l'eau et joue un rôle de régulateur, présentant donc des étiages et des crues moins marquées en restituant une partie de l'eau de pluie sur le long terme (...) en combinaison avec la disparition d'éléments régulateurs de l'écoulement, tel que lisières d'arbres et arbustes, fossés et irrégularités du terrain, pour donner de grands blocs orientés habituellement dans le sens de la pente pour hâter l'égouttement, auront eu aussi pour conséquence de favoriser le ruissellement au détriment de l'infiltration de l'eau dans le sol (Descroix, 2002).

Les MRC en collaboration avec leurs nombreux partenaires, dont les organisations de bassin versant et les spécialistes du gouvernement et du privé, devront développer un programme pour compléter la connaissance en regard des zones sensibles de leur territoire. Qu'il s'agisse de prévenir l'érosion en limitant le déboisement sur des sols minces ou en pente, ou de protection des périmètres de puits d'alimentation en eau potable, des investissements à ce niveau soutiendront une meilleure planification et, malgré les budgets requis à court terme, réduiront les coûts qui seraient engendrés pour réparer les pots cassés, lorsqu'ils sont réparables!

---

## Conclusion

Le ROBVQ soutient que la communication et la concertation sont essentiels pour intégrer les différents interlocuteurs pour une meilleure utilisation du territoire dans un but commun: celui de la conciliation des usages pour la préservation de la ressource eau. En effet, comment orchestrer la protection des boisés et des corridors fauniques, la restauration des berges et des bandes boisées riveraines et la conservation de la faune, sans transparence ou accès à l'information, sans réunir tous les intervenants concernés.

Nous nous devons d'investir dans le long terme pour développer dès à présent une agriculture durable. Les changements d'orientations politiques et économiques ont nui passablement à l'instauration d'un tel développement durable. Le ROBVQ souhaite que la concertation des intervenants mènera à l'élaboration d'une véritable stratégie articulée dans ce but avec les outils nécessaires pour la soutenir.

Le facteur humain demeure la pierre angulaire de tout succès de la gestion par bassin ou de développement durable. Ainsi, malgré certaines lacunes au niveau de la connaissance des processus naturels, il demeure qu'il existe une bonne base d'information générale et spécialisée et de savoir-faire au Québec. La difficulté réside davantage dans la diffusion et la disponibilité de cette expertise. L'identification de ces sources d'expertise est donc une première étape à compléter pour être à même de la mettre en valeur, tant au niveau des décideurs que des acteurs du bassin. Le troisième défi consiste à développer les capacités par des échanges et des collaborations (Burton, 2002).

Le deuxième aspect du facteur humain, toujours selon Burton (2002), est relié aux arrangements institutionnels. La solution à retenir pour susciter la collaboration est le partage de l'information. Le troisième aspect est la participation du public qui, pour accepter de se mobiliser doit croire au bien-fondé de son engagement, sert de moteur et d'exemple pour le reste de la population.

Dans le dossier de l'élevage porcin, le public à motiver et mobiliser est de deux groupes: les producteurs agricoles et la population en général. Les premiers pour les emmener à prendre des engagements et poser des gestes qui génèrent le "durable" et les autres pour qu'ils supportent par leur choix alimentaires une agriculture durable.

Finalement, Petrella dans Le Manifeste de l'eau (1998) précise les initiatives concrètes à prendre, les instruments et moyens à utiliser, les forces sociales sur lesquelles les différentes actions, nécessaires à la mise en place d'un développement durable, pourront s'appuyer.

"Le changement requis suppose une volonté réelle de redresser la situation et doit pouvoir compter sur le soutien, l'engagement et la coopération de et entre quatre acteurs sociaux:

- Les parlements;
- Les mouvements associatifs et organisations de la "société civile";
- Les scientifiques/intellectuels/média et
- Les syndicats.

Ces quatre acteurs doivent:

- Faire pression sur les gouvernements et les forces économiques clés (notamment les grandes entreprises);
- Sensibiliser et mobiliser l'opinion publique (notamment le monde de l'éducation, du travail, les consommateurs, le tissu des petites entreprises et
- Promouvoir l'innovation sur le plan législatif et celui des pratiques économiques et sociales, des valeurs."

***La meilleure façon de prédire  
l'avenir, c'est de l'inventer.***

*Alan Kay, 1971*



---

## Bibliographie

- AAC, 2000. La santé de l'eau, vers une agriculture durable au Canada. Direction générale de la recherche Agriculture et agroalimentaire Canada.  
<http://www.agr.ca/research/branch> 185 p.
- CGIAR, 2001. <http://www.cgiar.org/>
- CPN, s.d.. Civic Partnership Network <http://www.cpn.org/>
- Descroix Luc, 2002. Gestion de l'eau ou aménagement de l'espace? La fonction hydrologique d'un territoire. Dans Lasserre F. et L. Descroix, 2002. Eaux et territoires: tensions, coopération et géopolitique de l'eau. Presses de l'Université du Québec, Québec. 478 p.
- Ducroux, A.M., 2002. Les nouveaux utopistes du développement durable. Les éditions Autrement, Paris, 342 p.
- Environnement Canada, 2001. Partage des décisions en matière d'environnement. Rapport final du Groupe de travail sur le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE), <http://www.ec.gc.ca/cise>. 54 p.
- FAPAQ, 2002. Rapports sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats. Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune. 72 p.
- Gouvernement du Québec, 2002. L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau. 94 p.
- Grace, <http://www.gracelinks.org>
- OCDE, 2001. Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris. 444 p.
- Petrella, R., 1998. Le Manifeste de l'eau, pour un contrat mondial. Éditions Labor, Bruxelles. 150 p.
- Pigeon, S., 2002. Gestion des effluents d'élevage porcin au Québec. Résumé de la présentation faite lors de la séance du 24 octobre des Consultations publiques du BAPE sur le développement durable de la production porcine. [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)
- Simon, J.-M., 2002. Concertés parce que concernés... Dans Les nouveaux utopistes du développement durable. Les éditions Autrement, Paris, 342 p.
- Vigneau-Hermellin, M., 2000. Fleuves et rivières: l'état des lieux. Dans Menaces sur l'eau: comment éviter une crise mondiale, Numéro Hors série de Sciences & Vie, Paris, juin 2000. 160 p.
- WWF, 2000. Notes de synthèse Séminaire 1: Eau et Agriculture. Dans le cadre du Cycle de séminaires organisés pour la mise en œuvre de la directive cadre dans le domaine de l'eau pour Promouvoir la gestion intégrée des bassins hydrographiques. Bruxelles, février 2000.  
<http://www.wwffreshwater.org/seminars/sem1/seminar.html>